

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT BLAISE DU BUIS (Isère)

Nombre de Conseillers Elus : 15

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX

En exercice : 15

Le 17 Mars

Présents : 10

Le Conseil municipal de la Commune de SAINT BLAISE DU BUIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de : Madame le Marie Nathalie FAURE

Votants : 13

Date de convocation : 11 Mars 2022

Présents : M BAILLY Simon ; M BOULORD Julien ; M CAPALBO Fabien ; Mme FAURE Nathalie ; M GAUVRY Jean-François ; M JACOLIN Didier ; Mme MOREL-BIRON Annie ; M. NOGUEIRA Stéphane ; Mme PERRIN Yvette ; M. PEURIERE Jérémie

Absent(s) : Mmes AFONSO SARAT Elvira - CIVET Sandrine - KALECINSKI Natacha - MOSKAL Magalie - M BREFFEILH Olivier

Pouvoir : Mme AFONSO SARAT Elvira adonné pouvoir à M. Julien BOULORD ; Mme CIVET Sandrine donne pouvoir à Mme FAURE Nathalie ; M BREFFEILH Olivier donne pouvoir M. PEURIERE Jérémie

Secrétaire de séance : M. CAPALBO Fabian

Le quorum est atteint.

Monsieur Fabian Capalbo est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de séance du Conseil municipal du jeudi 03 février 2022 à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°2022031701 : Avant-projet de travaux et plan de financement d'enfouissement de réseaux secs avec déplacement du poste Bourg confiée au Territoire Energie Isère TE38

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur l'Adjoint aux travaux, Julien Boulord. Celui rapporte :

Suite à notre demande, le Territoire Energie Isère TE38, a étudié la faisabilité de l'opération relative aux réseaux secs électricité et France Telecom, intitulée :

Collectivité : Commune de SAINT BLAISE DU BUIS

Opération n°20-003-368

Enfouissement déplacement poste Bourg

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 151 978 €

Le montant total des financements externes s'élève à 131 669 €

La participation aux frais du TE38 s'élève à 0 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à **20 309 €**

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de prendre acte :

- de l'avant-projet présenté et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés
- de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint aux travaux, le Conseil municipal après en avoir délibéré des membres présents et représentés décide de :

- **PRENDRE ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 151 978 €

Financements externes : 131 669 €

Participation prévisionnelle (frais TE38 + contribution aux investissements) : **20 309 €**

- **PRENDRE ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour **0 €**.

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur France Telecom, les montants prévisionnels sont les suivants :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 9 714 €
- Le montant total de financement externe s'élève à 700 €
- La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à 463 €
- La contribution prévisionnelle aux investissements s'élèverait à 8 552 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de prendre acte :

- de l'avant-projet présenté et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés
- de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint aux travaux, le Conseil municipal après en avoir délibéré des membres présents et représentés décide de :

- **PRENDRE ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération, à savoir :
 - Prix de revient prévisionnel : 9 714 €
 - Financements externes : 700 €
 - Participation prévisionnelle (frais TE38 + contribution aux investissements) : **9 014 €**
- **PRENDRE ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour **463 €**.

Ce montant pour être réajusté en fonction de la réalité des travaux est tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

La présente délibération est adoptée dans les conditions suivantes :

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents et représentés.

Compte rendu des décisions prises par le Maire

- Madame le Maire fait part des informations concernant la gestion du personnel, puisque les lignes directrices de gestion ont été arrêtées en intégrant les remarques de l'avis favorable du Comité technique paritaire du Centre de Gestion de l'Isère.
- Madame le Maire explique que la livraison du matériel numérique à l'école a été faite par le prestataire informatique, et l'installation des équipements est en cours avec l'aide du service technique.

Questions diverses

- Madame Yvette Perrin relance sa demande relative à la réponse en attente de sa sœur concernant le cimetière. Madame le Maire évoque la difficulté de cette législation et revient sur un retour fait par un notaire dans le cadre d'une succession et d'un héritage avec et sans testament. Elle convient de répondre aux courriers en attente.
- Monsieur Simon Bailly informe que le contact avec le groupe Emmaüs pour la mise en place d'une borne de vêtements a été rencontré. Le point de collecte sur la Commune resterait sur le parking de la Halle. Une réponse écrite sera faite pour valider cette proposition.
- Monsieur Stéphane Nogueira signale qu'au sujet de la rénovation des maisons à la Ravignouse, il semblerait que la toiture soit du bac acier. Madame le Maire demande au service urbanisme de vérifier le dossier de demande d'autorisation d'urbanisme déposé en son temps par le propriétaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h11.

Le Maire,
Nathalie FAURE



Affiché à la porte de la Mairie le 21/03/2022